

Le patrimoine géologique en Bretagne : une dynamique régionale partagée

Max Jonin

Société géologique et minéralogique de Bretagne (SGMB),
membre du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bretagne
joninlormeau@wanadoo.fr

ABSTRACT

In Brittany, the intuition that recognized geological objects have a patrimonial value goes back to the end of the 19th century. However, the first tangible action of conservation dates from 1966, and an inventory of sites of geological interest has been established, shared and used since 1994 (Jonin, 2012). It was in Brittany that the methodology of geological heritage inventory was elaborated (Saoudi et Graviou, 2001). For 15 years, identification, conservation and valorization of geological heritage is a task done by an association, the Geological and Mineralogical Society of Brittany. Over the years, this task was supported and endorsed by the regional services of the ministry of environment, the Region, the General Councils and the municipalities. The shared actions and the projects are clearly placed in a post-inventory perspective.

Images d'archives

En 1893, le conseil municipal de Huelgoat (Finistère) décide d'acheter « *un lot de rochers pour les conserver comme (« monuments », le mot est rayé) curiosités, à cause de l'intérêt artistique et scientifique qui s'attache à leur conservation* ». L'exploitation des boules du célèbre chaos granitique par les carriers allait alors bon train tandis que cette cité du centre-Bretagne était devenue un lieu touristique fréquenté, notamment par des artistes, peintres surtout. Il faut saluer cette prise de conscience pionnière de la valeur patrimoniale d'un géosite remarquable (Fig. 1). Treize ans avant que ne soit promulguée la première loi créant les « sites classés », c'est sans doute là le premier acte protecteur envers un élément du patrimoine géologique breton, si l'on lit bien le terme de « *scientifique* » retenu dans la décision. Cette action fut soutenue par le Conseil général et l'Etat qui attribuèrent chacun une subvention à la commune.



Fig. 1 – Le chaos granitique de Huelgoat, pour partie en maîtrise foncière publique depuis plus d'un siècle. Photo M. Jonin.

Il faudra attendre 1966, pour le deuxième acte majeur. Toujours sur la base d'une argumentation « scientifique » l'ancienne carrière des Landes en Guichen (Île-et-Vilaine) est classée au titre de la loi de 1930. Edmond Bolleli (1951) venait de l'étudier y décrivant pour la première fois en Bretagne la discordance du Paléozoïque (Ordovicien) sur le Briovérien. Transformée en une décharge sauvage déjà bien avancée, ce géotope iconique de la géologie armoricaine échappait ainsi au comblement et était définitivement préservé (Fig. 2). A ce jour, ce site classé (loi de 1930) est le seul en Bretagne qui le soit au titre du patrimoine géologique.

Fig. 2 – Carrière des Landes en Guichen (Île-et-Vilaine), site classé en 1966.
Photos M. Jonin.



En 1982, la Réserve Naturelle Nationale (RNN) François Le Bail est créée sur l'île de Groix en même temps (ou presque) que celle de Saucats - La Brède (Aquitaine), l'une et l'autre étant les premières RNN créées en France sur le fondement scientifique d'un patrimoine géologique remarquable.

1994 est la troisième étape historique : la publication – dans un cadre associatif avec le soutien financier de l'Etat – de « l'inventaire des sites d'intérêt géologique de Bretagne » (Menez et Jonin, 1994). La Bretagne est alors la première région de France disposant d'un tel inventaire (ou IRPG). Il servira de base de travail pour la méthodologie nationale conduite en 1999-2000 (Souadi et Graviou, 2001), il illustrera le lancement de l'Inventaire national (INPG) en 2007.

1. Images d'aujourd'hui

1.1 *L'inventaire*

L'IRPG de Bretagne a 20 ans. S'il fût, à l'époque, un objectif opérationnel il n'en reste pas moins que ce n'est là qu'un simple outil au service d'une stratégie conservatoire. Même si un inventaire reste permanent – et l'inventaire breton est régulièrement complété – la motivation est depuis longtemps ailleurs. Il s'agissait de faire connaître et reconnaître la notion même de patrimoine géologique, de convaincre qu'il convenait de faire désormais autant pour les roches, les minéraux, les fossiles et les formations géologiques remarquables que ce qui avait été fait depuis 50 ans pour la faune, la flore et les habitats et donc de mettre en place des actions de conservation et de gestion. Sur ce plan la Bretagne était aussi pionnière avec depuis la création de la première réserve ornithologique grâce à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) en 1912 et, depuis la fin des années 1950, la mise en place par la Société pour l'Etude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB) d'une stratégie de conservation avec la création d'un réseau de réserves naturelles unique en France. Comme toujours pour ces actions pionnières, en France c'est l'activisme associatif qui est à la tâche. La Société géologique et minéralogique de Bretagne (SGMB) renaît en 2000 pour prendre en charge le patrimoine géologique.

Depuis 1994, l'inventaire est un outil consulté par l'Administration lorsqu'elle doit formuler un avis sur un projet. Les bureaux d'études y font référence lors d'expertises environnementales notamment pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Toutes les communes et communautés de communes concernées par l'inventaire régional ont été informées de la présence de géotopes remarquables sur leur territoire – par l'envoi systématique des fiches de l'inventaire – et sensibilisée à la conservation du patrimoine géologique par un « 4 pages » pédagogique. L'action associative consiste à rencontrer

progressivement ces communes pour expliquer la démarche et proposer des actions, notamment sur les sites les plus remarquables et ceux justifiant une mise en valeur (exemples : réhabilitation de la carrière de La Marette, (Fig. 3) valorisation de la kersantite, réalisation d'une maison des faluns). C'est l'occasion de parler tout autant de géologie que de patrimoine géologique. Aujourd'hui des communes sollicitent elles-mêmes une intervention (exemples des communes de Plouescat et de l'Île de Batz pour une valorisation de la géologie de leurs territoires).

La Région Bretagne est active depuis 2003. D'abord, en mettant en place un contrat-nature thématique avec la SGMB pour revoir l'inventaire de 1994, évaluer la valeur patrimoniale des sites et les possibilités de mises en valeur en regard des besoins de protection. Ces contrats ont abouti notamment à la publication d'un ouvrage tout public « Géodiversité en Bretagne, un patrimoine remarquable » (Jonin, 2008). Une Réserve Naturelle Régionale (RNR) est créée en 2006 sur le Sillon de Talbert – plus longue flèche littorale à pointe libre de France (Fig. 4) – et, dès 2007, le projet d'une RNR multi-



Fig. 3 – Carrière de La Marette (Saint-Malon-sur-Mel) : Discordance Paléozoïque/Briovérien. Travaux de gestion. Espace naturel sensible départemental – Île-et-Vilaine. Photo M. Jonin.



Fig. 4 – Le Sillon de Talbert (Pleubian, Côtes-d'Armor) : flèche littorale à pointe libre. Réserve naturelle régionale. Photo SHOM.

site sur la presqu'île de Crozon est mis en chantier, désormais réalité sur le terrain depuis octobre 2013 (Fig. 5). Ces contrats bénéficièrent du partenariat des quatre conseils départementaux qui, au fil du temps et des relations de travail, ont tous conventionné avec la SGMB (dès 2003 en Île-et-Vilaine) pour développer sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) qu'ils administrent, connaissance et valorisation de la géologie et du patrimoine géologique éventuel, mais aussi formation des personnels. Aujourd'hui, chacun des quatre Schémas départementaux des espaces naturels (SDEN) inclut le patrimoine géologique avec des objectifs et actions de connaissance et de protection.

1.2 Gestion sur le terrain

L'inventaire n'est qu'une étape de l'action. La suivante est la protection effective. Seuls deux outils sont disponibles : la protection réglementaire via la réserve naturelle qui donne un statut juridique au patrimoine géologique (réserves naturelles de l'île de Groix, du sillon de Talbert et de Crozon) et la maîtrise foncière qui protège l'espace mais ne donne pas de réel statut de protection au patrimoine géologique contenu (Pointe de L'Armorique, carrière de La Marette). L'Etat a accepté l'extension d'un arrêté de protection du patrimoine biologique sur le géotope limitrophe (coupe de Kergonan à Quimper).

Mais la protection ne suffit pas. Les géotopes doivent rester accessibles au public et lisibles. Leur gestion doit donc être impérativement planifiée et mise en œuvre. Ainsi, en 2015, gestion *in situ* par les services Espaces Naturels Sensibles des départements d'Île-et-Vilaine sur les sites de La Marette, rochers de Bocardève, rochers de Timouy, des Côtes-d'Armor sur Kerléo, du Finistère à la pointe de L'Armorique. Les paysages-géomorphosites doivent aussi retenir l'attention ; le point de vue sur le géomorphosite de l'Aber Wrac'h, en maîtrise foncière publique (département du Finistère), a permis une intervention pour conserver l'accès au paysage et sa lisibilité géomorphologique.

Comme il existe désormais une veille écologique, une veille géologique des sites doit se mettre en place: la carrière abandonnée de Quehougat (groupe Pigeon) près de Maure de Bretagne offrait le contact Pliocène/Briovérien, en quelques mois elle a été comblée par les déblais du chantier du métro de Rennes.

1.3 Connaissance

« *Pour bien défendre, il faut bien connaître* » disait Albert Lucas (co-fondateur de la SEPNB) en 1969. La protection n'empêche bien sûr pas le travail des géologues sur les sites mais les prélèvements sont contrôlés et soumis à autorisation et, surtout, les chercheurs ont l'obligation de transmettre leurs résultats dans une forme exploitable pédagogiquement par les médiateurs en fonction des sites. La SGMB peut aussi être à l'initiative de sujets de stage d'étudiants dont elle assure le financement avec les collectivités. Ces travaux sont valorisés par des articles dans le bulletin annuel de la Société.

1.4 Valorisation

Les diverses formes de valorisations des patrimoines sont assez classiques et ne varient pas fondamentalement selon les patrimoines. La valorisation concerne surtout la géologie plus que le patrimoine géologique s.s. mais c'est

aussi l'occasion de parler de la nécessaire protection. Géologie et patrimoine géologique sont ainsi confondus dans les actions.

En Bretagne, depuis plus de 20 ans la Maison des minéraux de Crozon (Finistère) – créée pour la conservation et la mise en valeur de la collection du minéralogiste François Le Bail – conduit des actions pédagogiques sur le terrain pour un large public dont les scolaires. Diverses structures, souvent associatives, quelques initiatives personnelles offrent régulièrement les traditionnelles excursions géologiques. Ici et là, selon opportunités et sensibilités des acteurs, des connaissances géologiques sont transmises à l'aide de panneaux *in natura*, dans des espaces muséographiques, des expositions etc.

Depuis une dizaine d'années, un effort particulier est consenti pour diffuser des publications variées, tant c'est une réalité qu'en ce domaine peu de chose n'existe. Toujours avec l'appui des collectivités, l'inventaire a été valorisé par un ouvrage en 2008 (*cf. supra*, Jonin, 2008), une collection « Géotourisme en ... » a été créée en 2010 avec un titre paru par département, une autre « Géol'en ville » vient de l'être récemment (2015). Toute opportunité est saisie pour mettre à profit un nouveau média. Le partenariat public fait que ces titres sont systématiquement adressés aux élus, aux communes, aux bibliothèques scolaires.

Toutes ces offres sont désormais documentées sur une carte de la médiation géologique régionale « La géologie expliquée sur le terrain » (Jégouzo/SGMB, 2015) accessible sur le site de la SGMB, relayée sur ceux des conseils départementaux et du Comité régional du tourisme. Cette carte interactive sera actualisée et complétée en fonction des informations que les acteurs feront remonter (Fig. 6).

2. Images d'un futur rêvé

Permanence de l'inventaire : les inventaires ne sont en général que le reflet d'une présence sur le terrain et d'une motivation. L'inventaire breton se complète selon les opportunités. Par exemple, une expertise géologique sollicitée sur la réserve naturelle régionale de Monteneuf a permis la découverte d'un géotope remarquable (Fig. 7) qui sera ainsi protégé et valorisé.

Une RNN par département : établir un inventaire n'est qu'une étape, la conservation nécessite d'aller au-delà. Il est important de donner un statut juridique aux géotopes. Le seul outil pertinent aujourd'hui étant la réserve naturelle, compte tenu des très faibles surfaces en jeu des géotopes, le projet de réserves naturelles à l'échelle départementale semble pertinent en termes de gestion-valorisation. Ainsi, quatre RNN pourraient être créées en Bretagne assurant l'ultime étape de la nécessaire mise en réseau des géotopes de

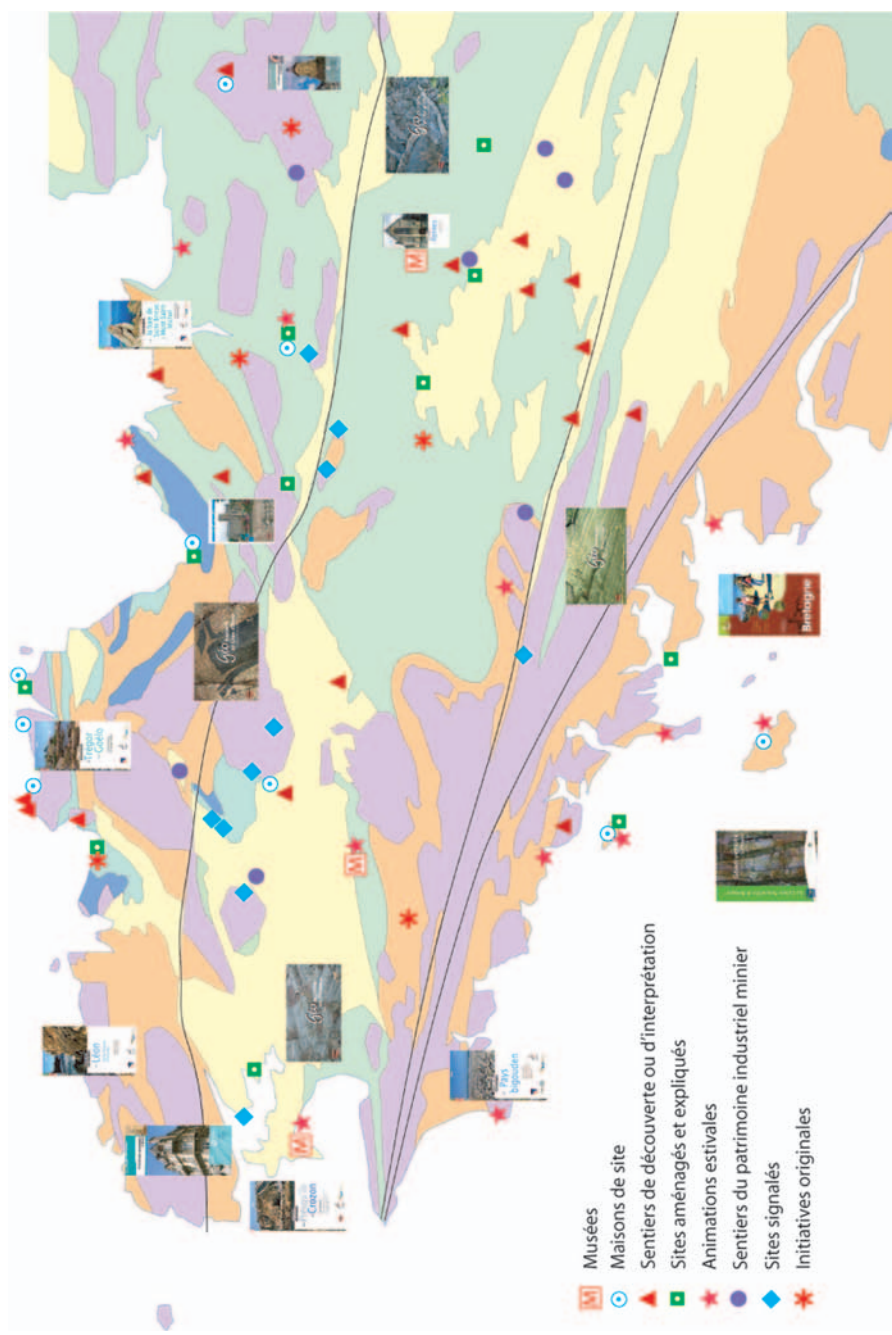


Fig. 6 – Carte interactive de la médiation géologique en Bretagne sur le site SGMB.



Fig. 7 – Stratification et schistosité dans la Formation des Schistes rouges (Ordovicien inférieur). Le Chaperon rouge, Monteneuf, Morbihan. Photo M. Jonin.

l'inventaire en apportant l'assurance et les moyens d'une bonne conservation du patrimoine géologique régional. Le dossier est ouvert.

Dans la même logique, le projet d'un *conservateur régional du patrimoine géologique* est à l'étude, dans un partenariat recherché entre l'État, les différentes collectivités territoriales et la SGMB.

Des *géoparcs* s'entrevoyent dans une perspective encore lointaine mais réaliste. Ainsi, des projets sur le Trégor-Goëlo et sur la presqu'île de Crozon sont à l'étude.

Conclusion

Le patrimoine géologique protégé est une richesse naturelle. En Bretagne, la connaissance et la reconnaissance d'un patrimoine géologique sont aujourd'hui une réalité partagée. Protection, gestion et mise en valeur se mettent en place dans un contexte régional bénéficiant d'un réseau d'acteurs indépendants et surtout dynamiques : associations – universités – collectivités.

La question de l'inventaire appartient à l'histoire de la région. Un inventaire doit être un moyen et pas un objectif, la Bretagne est nettement passée à la phase suivante, celle de son utilisation, celle de l'action au quotidien. Politique et stratégie relaient l'inventaire. Dans ce contexte, l'inventaire national (INPG) n'est pas un objectif motivant pour les acteurs régionaux – d'autant qu'il n'apporte aucune plus-value – mais une contrainte administrative subie.

Remerciements

Les conseils départementaux et leurs services des espaces naturels sensibles des 4 départements bretons, la Région Bretagne, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, nombre de communes et d'élus locaux sont vivement remerciés pour leurs engagements pour la conservation et la valorisation du patrimoine géologique breton.

Bernard Laumonier et Didier Poncet sont vivement remerciés pour leurs relectures attentives et constructives.

Bibliographie

- Compte rendu du conseil municipal Huelgoat, en séance ordinaire du 1er octobre 1893, archives municipales.
- BOLLELI E. (1951). – Contribution à l'étude tectonique de la région synclinale au Sud de Rennes : contact Briovérien-Cambrien. – *Mémoires de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, **9**, 68p.
- JONIN M. (2008). – Géodiversité en Bretagne, un patrimoine remarquable. – Cahiers naturalistes de Bretagne, édition Région Bretagne-Biotope, 160p.
- JONIN M. (2012). – La Bretagne et son patrimoine géologique : intuition, opportunités et pragmatisme, un siècle déjà. – *Annales de la Société géologique du Nord*, **T.19** (2^e série), 105-108.
- LUCAS A. (1969). – La Baie d'Audierne, milieu naturel. – *Penn ar Bed*, **59**, 162p.
- MENEZ P. & JONIN M. (1994). – Inventaire des sites d'intérêt géologique en Bretagne. – Rapport SEPNB-Direction régionale de l'environnement.
- SOUADI & GRAVIOU P. (2001). – Base de données patrimoine géologique : état d'avancement du site pilote région Bretagne. – Rapport BRGM RP-50909-FR, 38p.